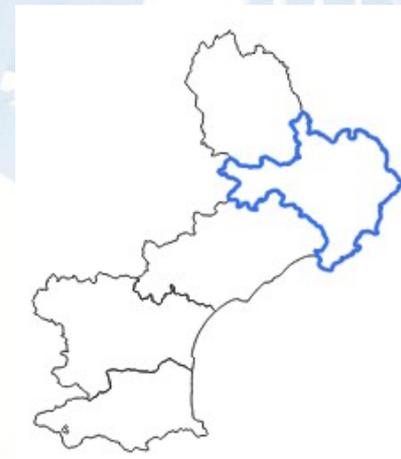


# " QUELLE STRUCTURATION POUR LES TERRITOIRES RURAUX DU LANGUEDOC-ROUSSILLON ? "

*Note n° 4 - Etat de la coopération intercommunale en Languedoc-Roussillon*

*Note n° 5 - Zoom sur la structuration intercommunale et les territoires vécus en termes d'emplois et de services **pour le Gard***



# ● Propos introductifs et objectifs de la réunion

La finalité de cette démarche est de vous apporter une **aide à la réflexion en matière d'évolution des périmètres de coopération intercommunale actuels**:

a) dans l'optique de leur **mise en conformité avec la loi NOTRe** (actuellement en projet)

b) plus globalement de **constituer des périmètres pertinents** et disposant de moyens accrus pour porter des politiques territoriales dynamiques.

# Propos introductifs et objectifs de la réunion

Ce travail sera réalisé sur la base de **4 principaux éléments** :

1. Une **analyse rétrospective de l'état de la coopération intercommunale** avec un **éclairage loi NOTRe**
2. Une analyse cartographique des **territoires vécus en matière d'emploi et de service** à l'échelle de votre département
3. Une **superposition de ces territoires vécus et des périmètres de coopération intercommunale** (EPCI et Pays)
4. Une **appréhension prospective des dynamiques de rapprochement** en cours ou possibles en matière de coopération intercommunale ou au contraire, **des contraintes existantes**;

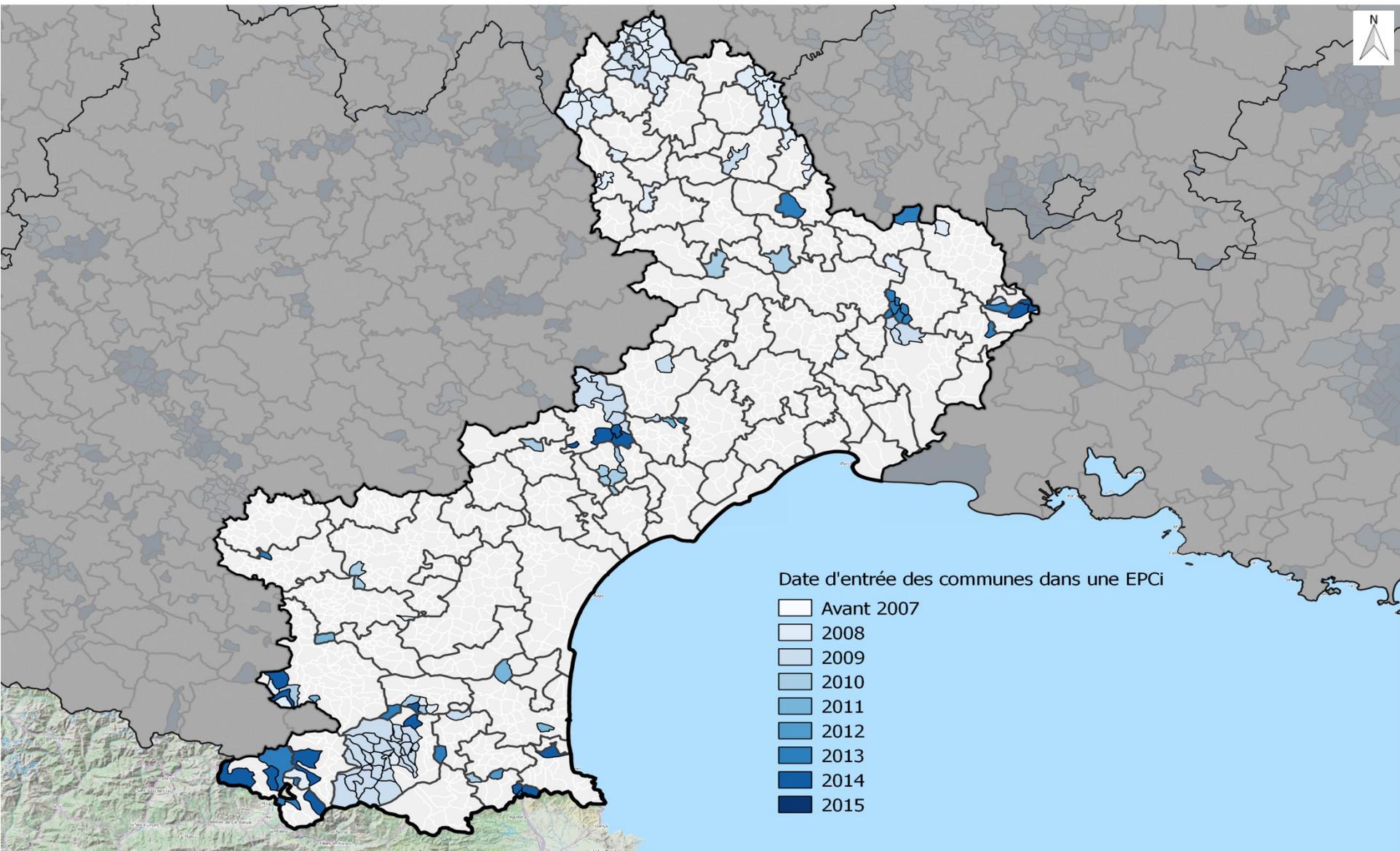
# Propos introductifs et objectifs de la réunion

Nous souhaiterions, durant cette réunion, aborder avec vous les questions suivantes :

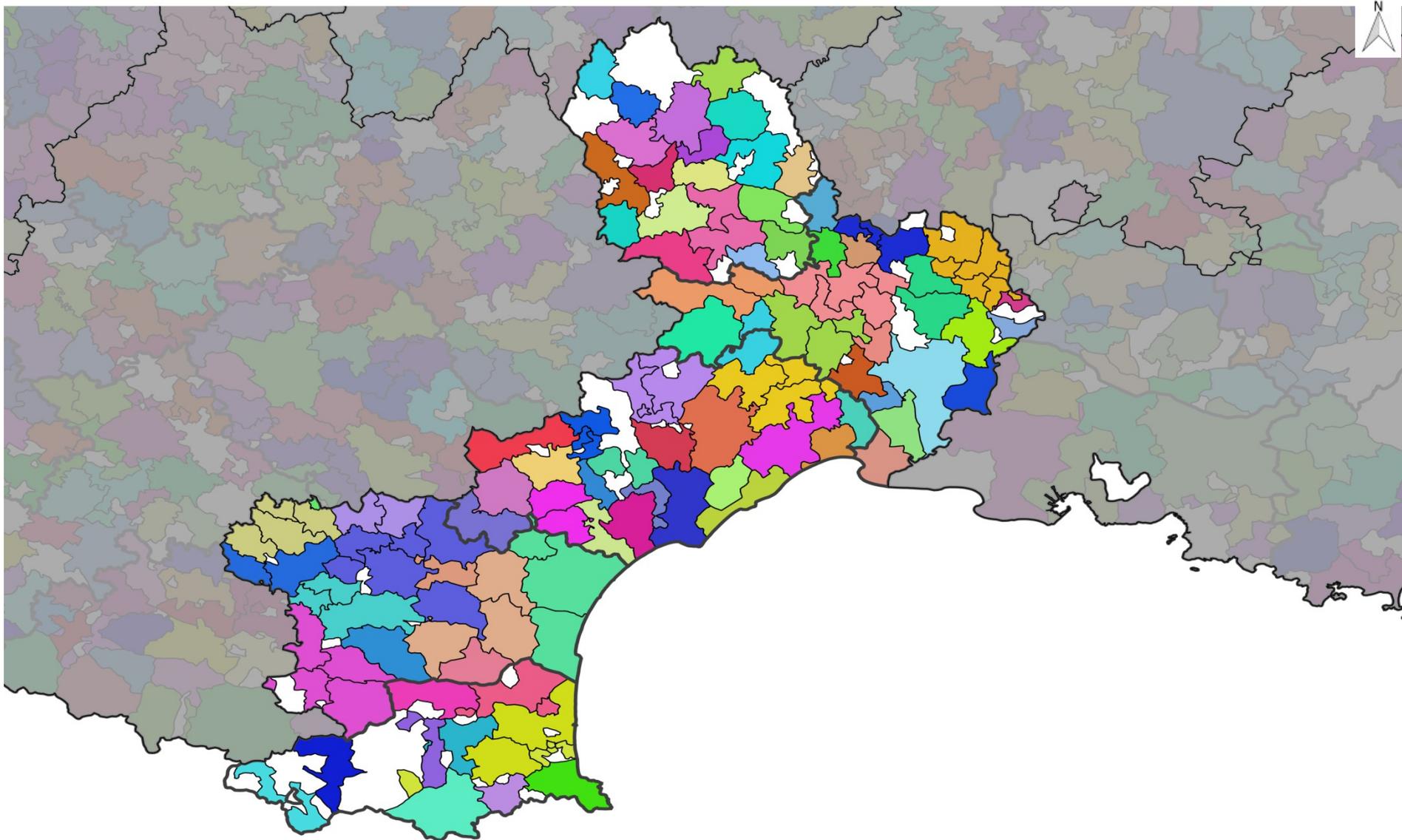
- Quels sont, selon-vous, les « **futurs possibles** » en matière d'**évolution de la coopération intercommunale** sur le territoire départemental, au regard a) des **efforts de regroupement déjà réalisés** récemment (SDCI de 2011 notamment) ?, b) des **volontés politiques** qui vous sont connues ? et c) des **critères de cohérence territoriale issus de votre connaissance du territoire** (identité, base économique, ...) ?
- Avez-vous engagé des réflexions visant identifier a) les **enjeux en matière d'agrandissement**, b) des **pistes en matière de regroupements** ? Si oui, quelles sont-elles ?
- **Que vous évoquent le croisement entre ces réflexions**, votre connaissance du territoire, et les cartographies présentées ci-après, notamment concernant : la conformité des périmètres d'EPCI à la loi NOTRe, les territoires vécus en termes d'emplois et de services et leur superposition avec les périmètres de coopération intercommunale existants ?



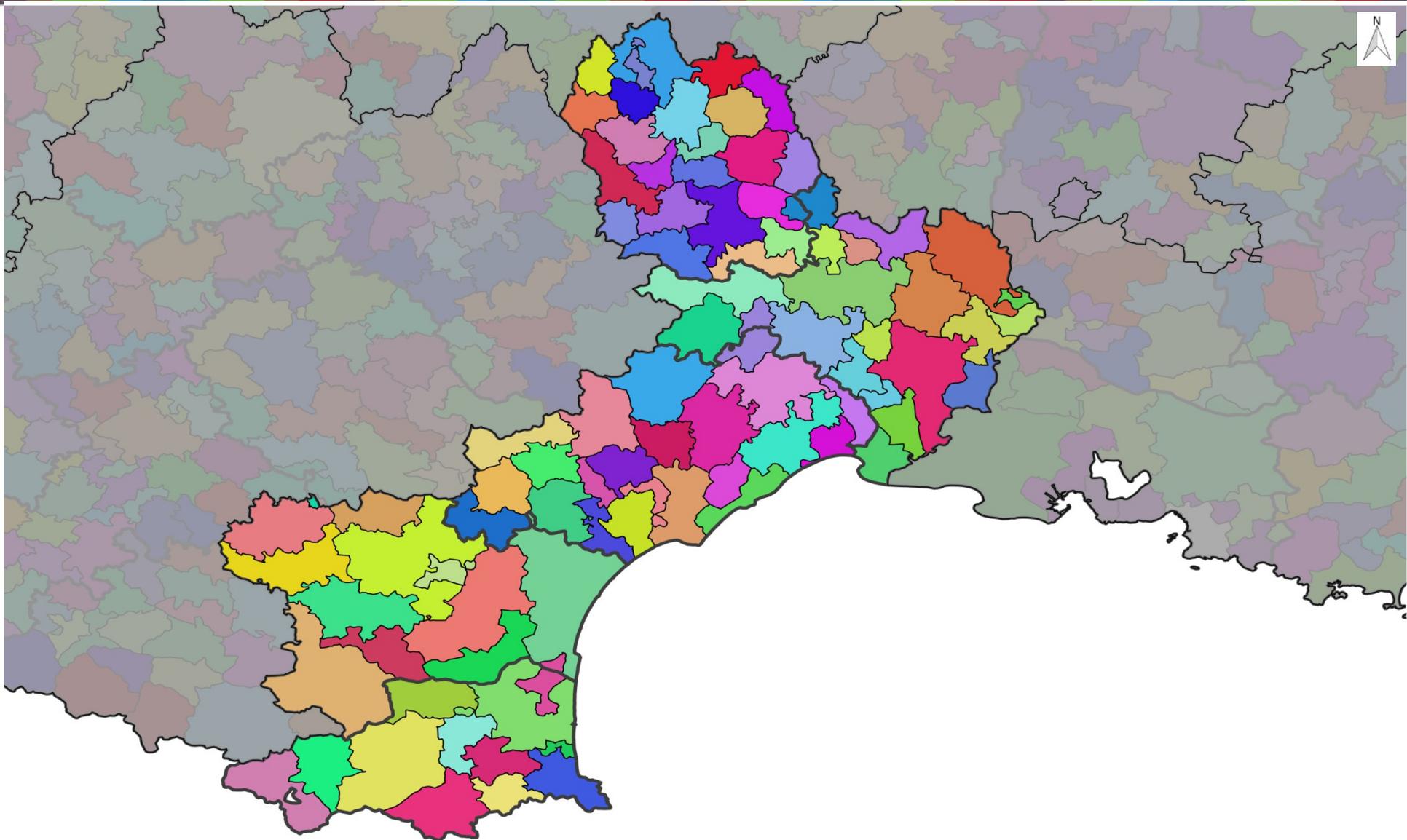
# Etape N° 1 - Analyse des territoires socio-politiques - Approche régionale



## 2 - Périmètres des EPCI en Languedoc-Roussillon: 2007



### 3 - Périmètres des EPCI en Languedoc-Roussillon : 2015



## 4 - Indicateurs clés pour le Languedoc-Roussillon et comparaisons nationales



Indicateurs clé	Languedoc-Roussillon	Classement parmi les régions métropolitaines	National	Comparaison Languedoc-Roussillon/Nationale
<b>Nombre d'EPCI</b>	87	12	-	-
<b>Densité de la population régionale</b>	95,4	11	102,6 <sup>(2)</sup>	-7%
<b>Nombre EPCI avec une densité inférieure à 30.7</b>	37,0	7	26 <sup>(1)</sup>	+42,31%
<b>Nombre EPCI avec une densité inférieure à 51.3</b>	43,0	11	44 <sup>(1)</sup>	-2%
<b>Population moyenne par EPCI</b>	30 639	7	27 508	+11%
<b>Nombre moyen de communes par EPCI</b>	18,0	10	17	+1
<b>Nombre moyen de compétences par EPCI</b>	23,0	8	21	+2
<b>% de compétences prises par EPCI sur le total</b>	27%	7	25%	+2%
<b>Année de création moyenne des EPCI (2015)</b>	2003	2	2001	
<b>Nombre de communes en zone de montagne</b>	665,0	4	284 <sup>(1)</sup>	+234,15%

1) Moyenne régionale

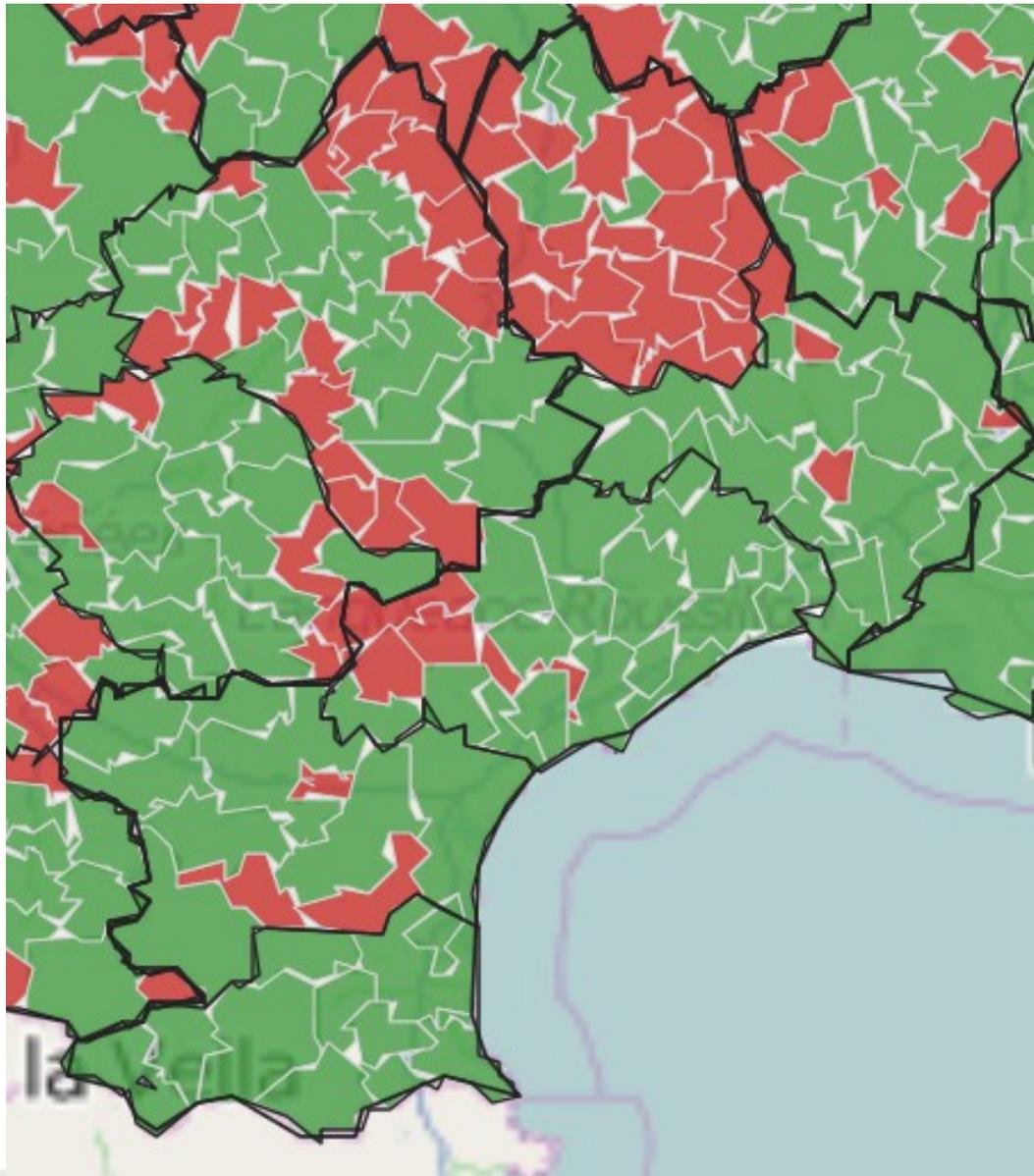
2) Hors Ile de France

In fine, le seuil de 15 000 habitants pour les EPCI s'appliquerait en tenant compte des dérogations suivantes :

-en montagne (au - 50% des communes du périmètres), dans les îles et dans les « espaces de faible densité » (**moins de 30,7 habitants par km<sup>2</sup>**), les intercommunalités devront respecter **un seuil minimal de 5 000 habitants**.

-dans les territoires «**ayant une densité démographique inférieure à 51,3 habitants par km<sup>2</sup>** au sein des départements ayant **une densité démographique inférieure à 103,3 habitants par km<sup>2</sup>**, le **seuil minimal de 15000 habitants sera pondéré** en fonction de la densité démographique départementale.

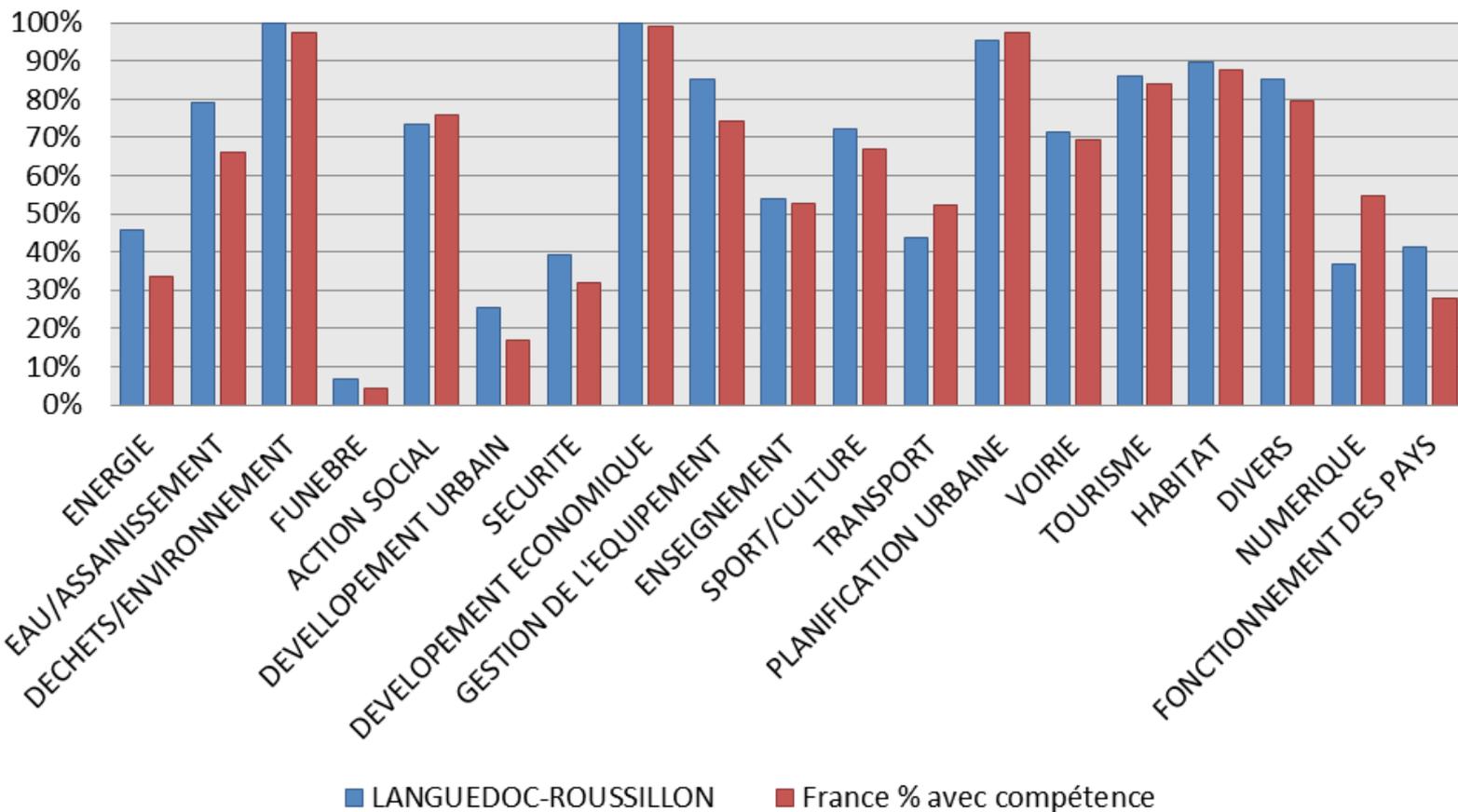
-adaptation si l'EPCI dénombre **de plus de 12 000 habitants et est issue d'une fusion intervenue entre le 1er janvier 2012** et la future promulgation de la loi (été 2015).





	Languedoc-Roussillon	Classement régional	National
% de compétences prises sur le total	27% (+2pts)	7	25%

## Part des EPCI ayant au moins une compétence dans les thèmes suivant:





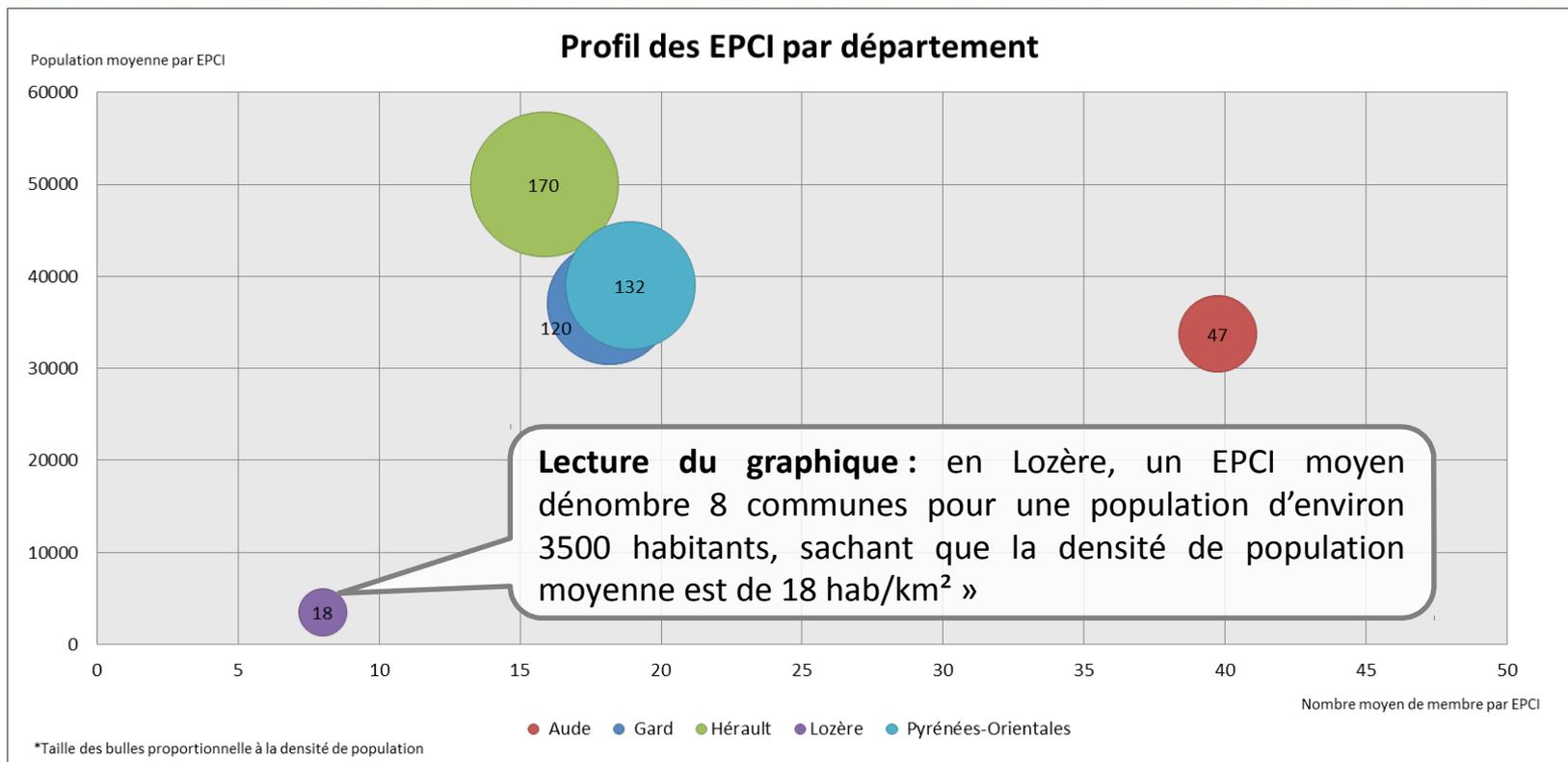
	Languedoc-Roussillon	France
<b>SIVU</b>		
<b>Nombre moyen de SIVU par EPCI (2015)</b>	3,8	3,9
<b>Evolution sur la période 2007-2015</b>	-37,10%	-29,67%
<b>En moyenne nombre de commune par SIVU</b>	7,5	8,5
<b>En moyenne nombre d'habitant par SIVU</b>	11 297	14 002
<b>SIVOM</b>		
<b>Nombre de SIVOM par EPCI (2015)</b>	0,85	0,56
<b>Evolution sur la période 2007-2015</b>	-22,90%	-19,40%
<b>En moyenne nombre de commune par SIVOM</b>	7,9	13,1
<b>En moyenne nombre d'habitant par SIVOM</b>	12 057	17 764



# Etape N° 1 - Analyse des territoires socio-politiques - Approche départementale

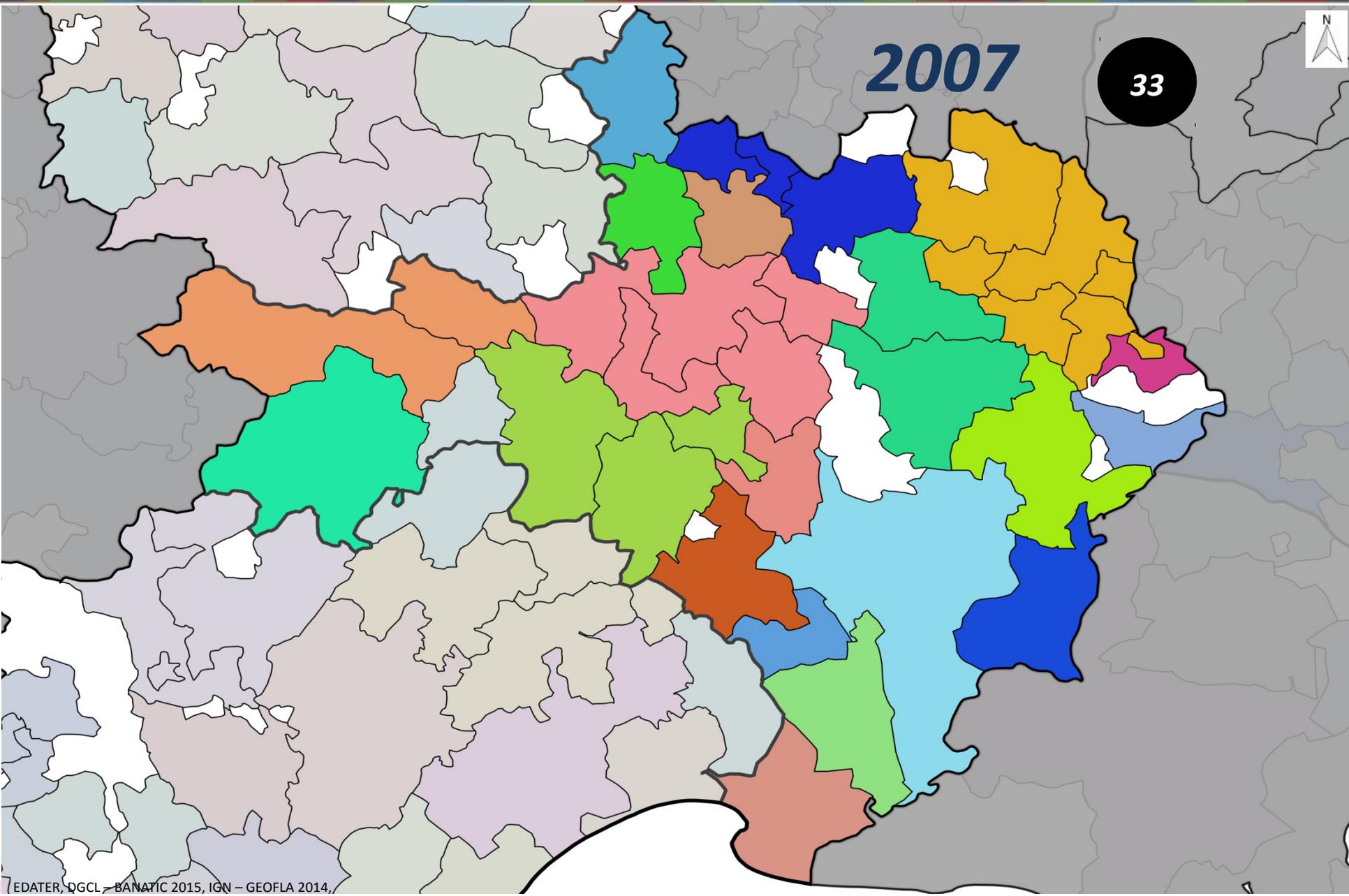


# 1 - Profil des EPCI par département

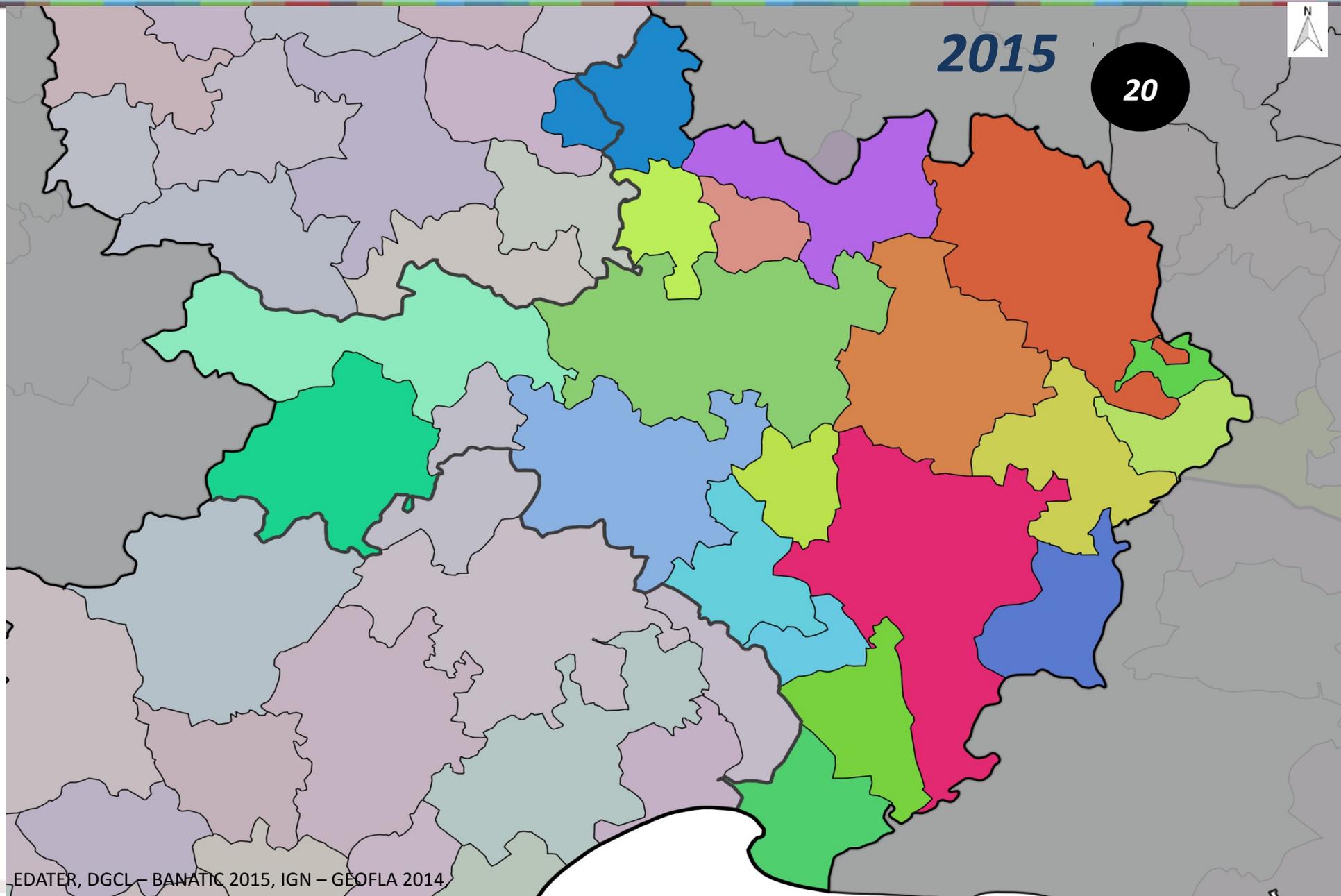


DEPARTEMENTS	Nombre moyen de commune par EPCI	Population moyenne par EPCI
Aude	40	33752
Gard	18	37070
Hérault	16	49995
Lozère	8	3504
Pyrénées-Orientales	19	38978

## 2 - Périmètres des EPCI en 2007 dans le Gard



### 3 - Périmètres des EPCI en 2015 dans le Gard

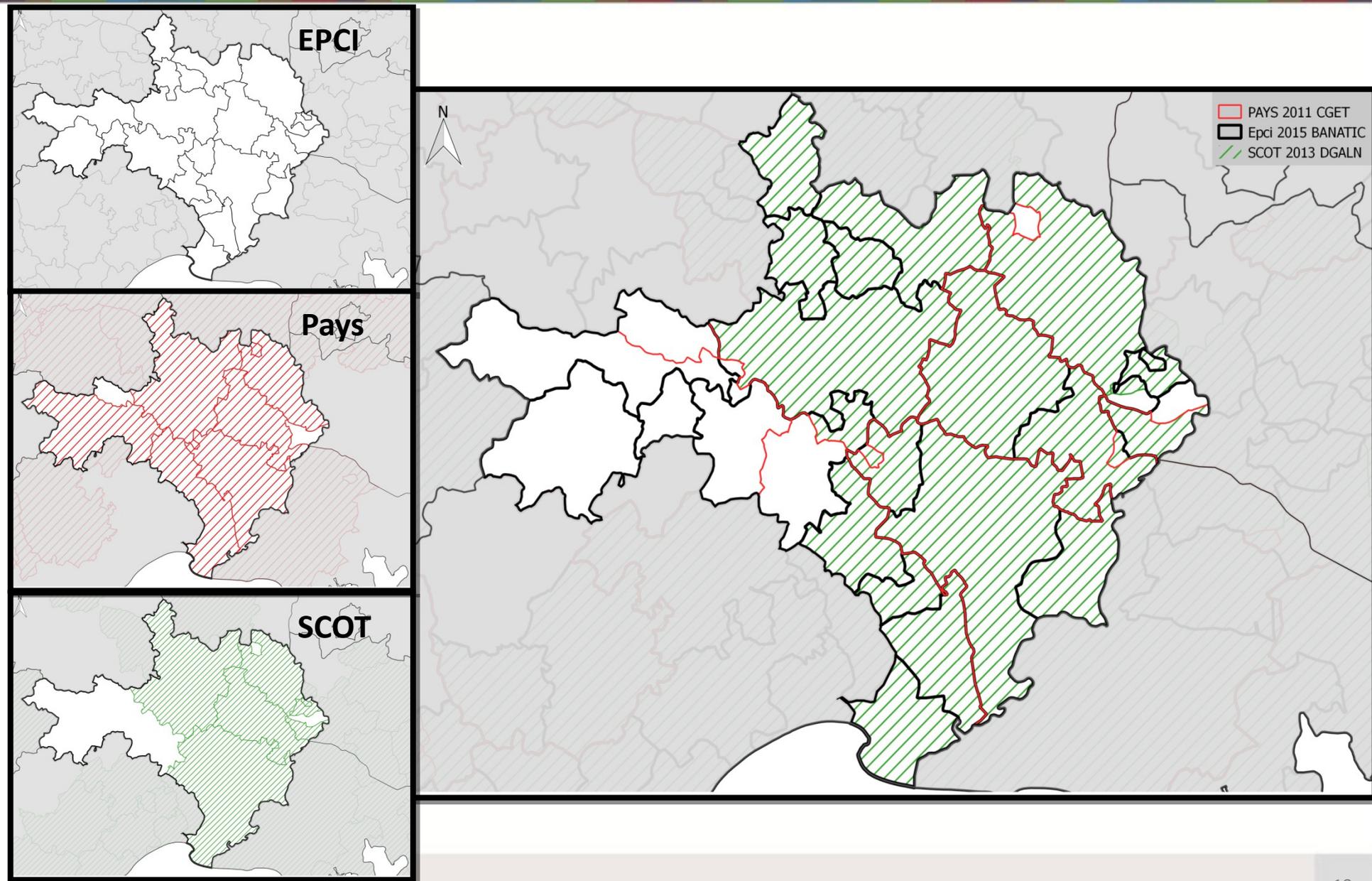


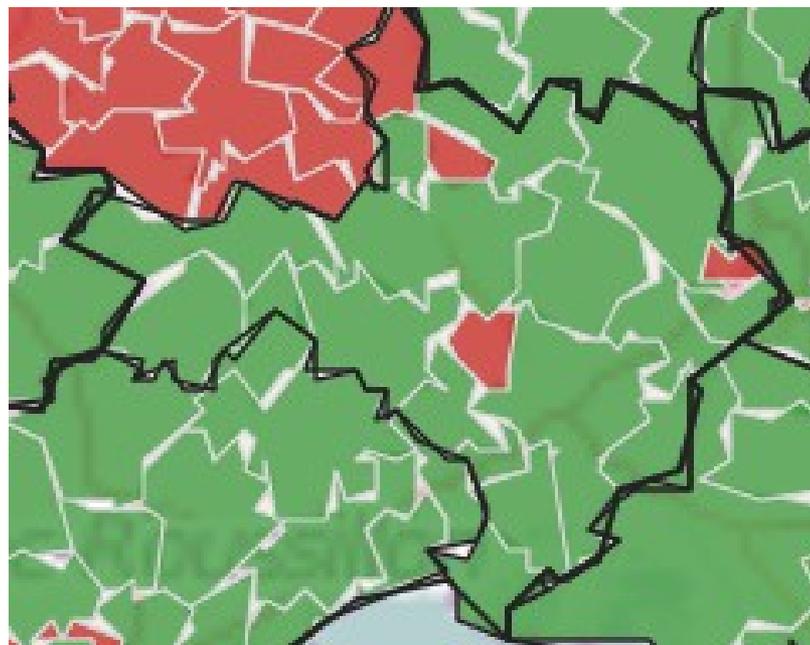
2015

20



# 4 - Périmètres de coopération intercommunale en 2015 dans le Gard





## 6 – Carte de travail

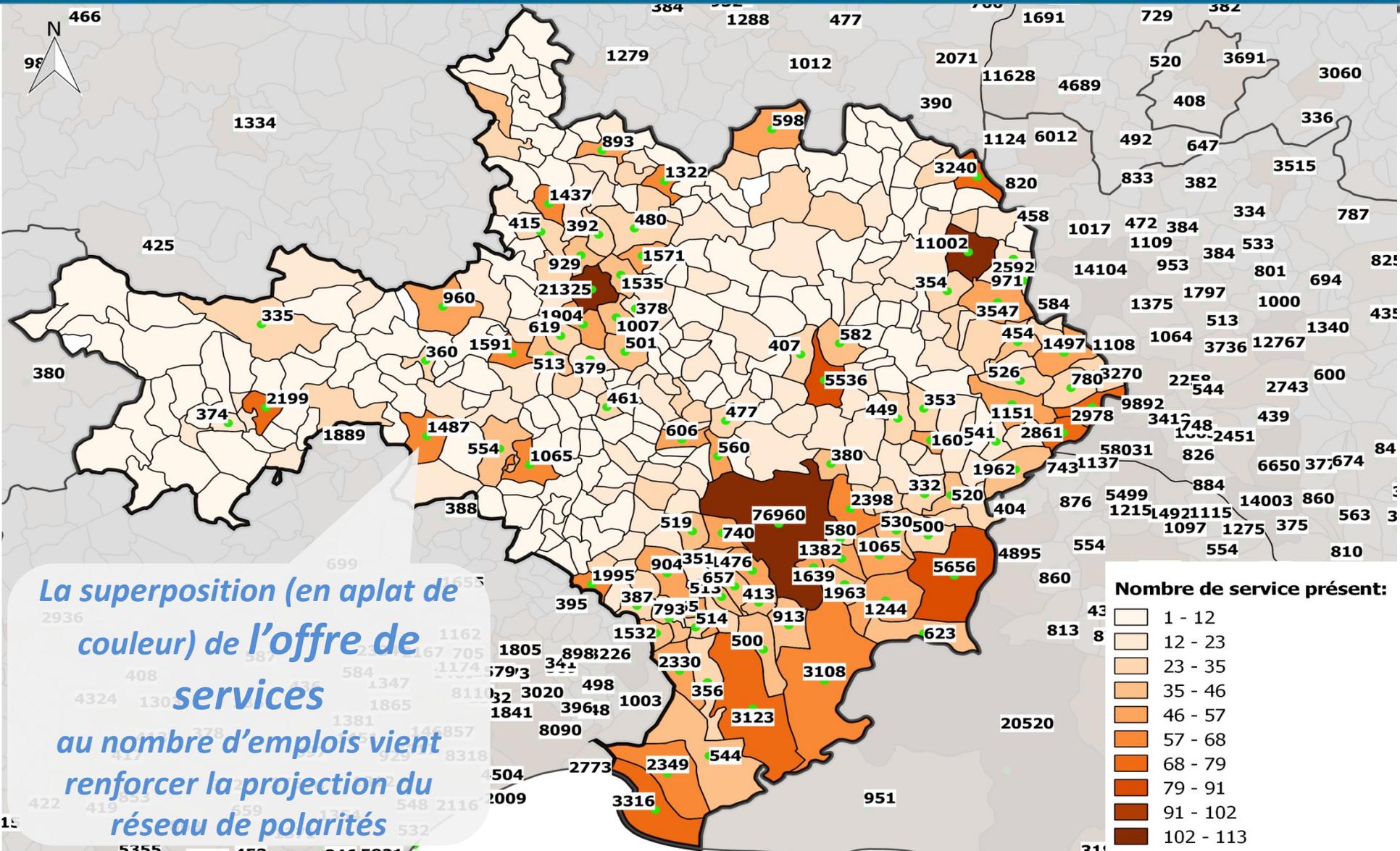




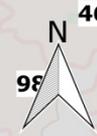
# *Etape N° 2 : Analyse des territoires vécus en termes d'emploi et de services*



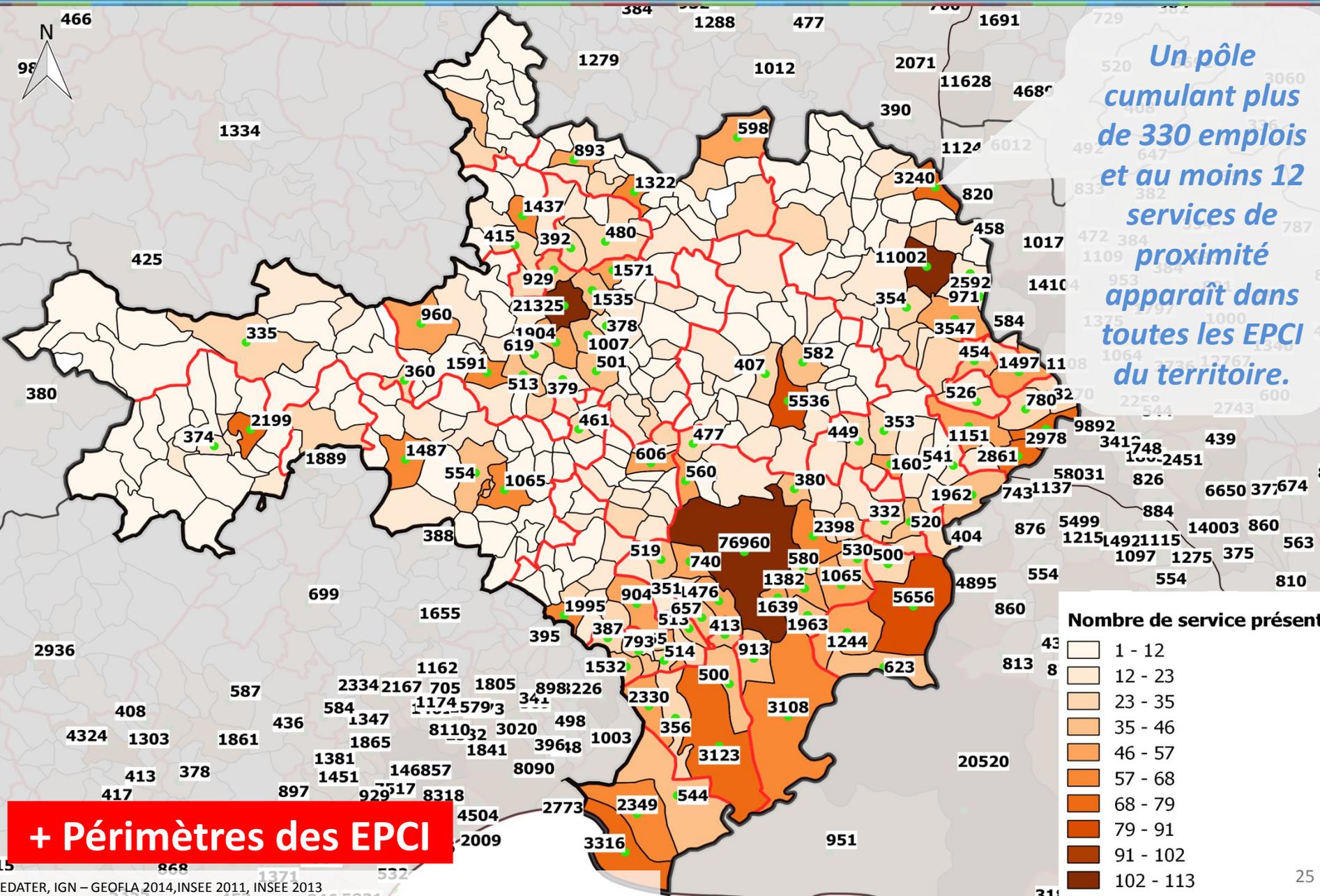
## 2 - Les communes de plus de 330 emplois dans le Gard et l'offre de services



# 2 - bis - Les communes de plus de 330 emplois dans le Gard et l'offre de services



*Un pôle cumulant plus de 330 emplois et au moins 12 services de proximité apparaît dans toutes les EPCI du territoire.*





### **NOTE METHODOLOGIQUE**

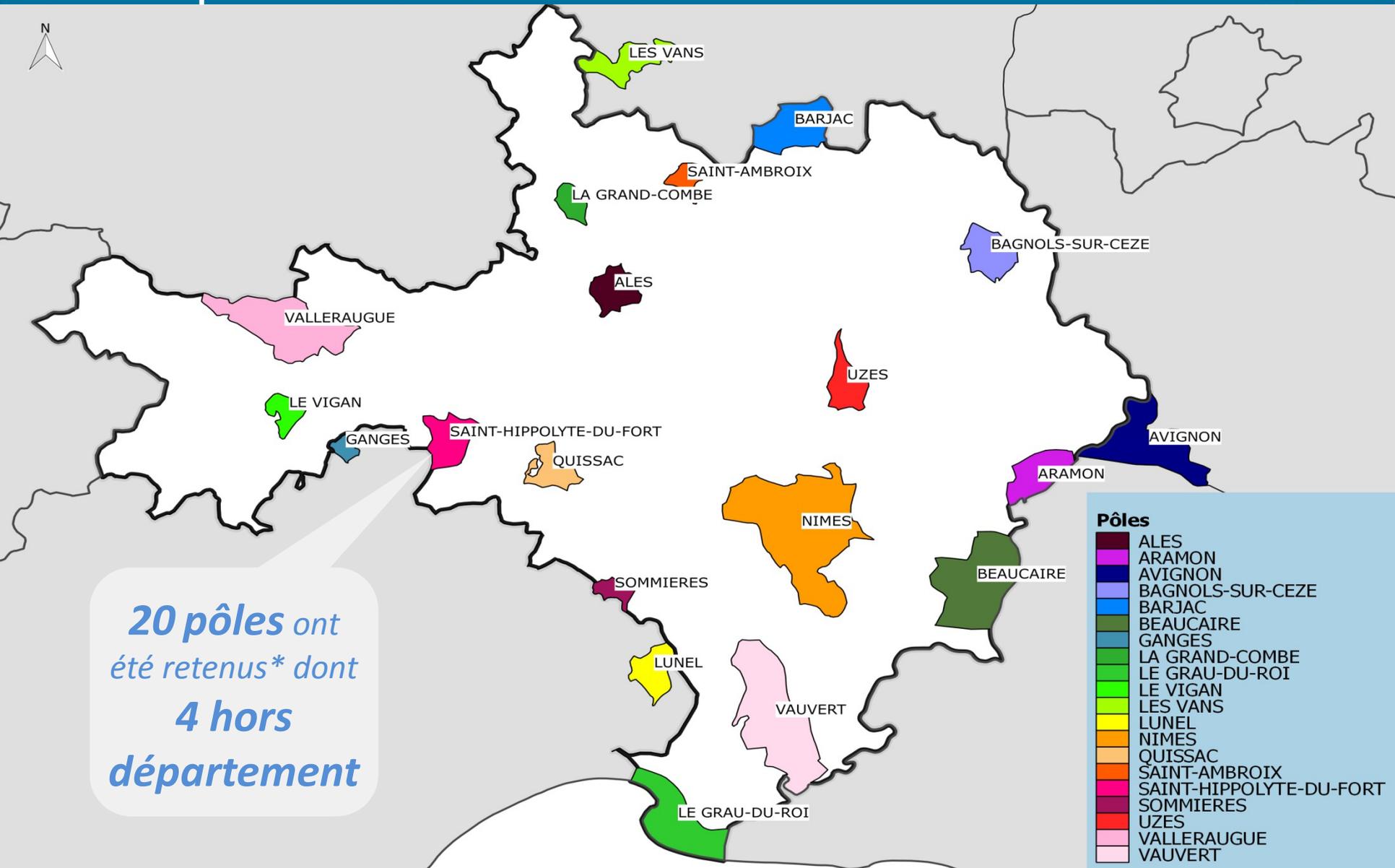
**La carte suivante propose une sélection de pôles:**

- **considérés comme potentiellement influents sur leur environnement** en termes d'emplois et de services;

*\*Méthode de sélection: les pôles ont été retenus en croisant 2 critères (densité d'emplois, richesse de l'offre de service) et une règle relative à la zone de chalandise (les pôles inférieurs à 1000 emplois ne devant pas avoir de pôle de taille supérieure situé à moins de 20 minutes).*

- **qui pourraient devenir pôles d'un EPCI intégrant plusieurs communes du territoire départemental** dans le cadre de la recomposition territoriale en cours. Les pôles retenus peuvent donc être localisés en hors département.

# 3 - Pôles retenus pour la carte des dominantes d'attractivité de l'emploi



Pôles	
[Dark Red]	ALES
[Magenta]	ARAMON
[Dark Blue]	AVIGNON
[Light Blue]	BAGNOLS-SUR-CEZE
[Blue]	BARJAC
[Dark Green]	BEUCAIRE
[Teal]	GANGES
[Light Green]	LA GRAND-COMBE
[Green]	LE GRAU-DU-ROI
[Light Green]	LE VIGAN
[Yellow-Green]	LES VANS
[Yellow]	LUNEL
[Orange]	NIMES
[Light Orange]	QUISSAC
[Red-Orange]	SAINT-AMBROIX
[Pink]	SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT
[Dark Purple]	SOMMIERES
[Red]	UZES
[Light Pink]	VALLERAUGUE
[Pink]	VAUVERT

20 pôles ont été retenus\* dont 4 hors département

# 4 - Distance en temps de trajets routier entre les 20 pôles



### **NOTE METHODOLOGIQUE**

*Les bases sur les flux de mobilité des « déplacements domicile-travail » fournissent, pour l'ensemble des communes, les effectifs correspondant aux croisements du lieu de résidence avec le lieu de travail.*

**Conseil d'utilisation:** « Du fait de l'étalement de la collecte, les flux entrants dans un territoire et les flux sortants peuvent ne pas être comptabilisés la même année. Ainsi, par exemple, pour une commune (ou un ARM) de moins de 10 000 habitants recensée en 2010, les flux sortants sont relatifs à l'année d'enquête, soit 2010, alors que les flux entrants datent de l'année d'enquête des communes (ou ARM) d'origine des « navetteurs ». Cela ne remet pas en cause la fiabilité de la mesure des déplacements domicile-travail. Toutefois, compte tenu notamment du sondage, les flux faibles (moins de 200) devront être considérés comme des ordres de grandeur. »

**Nous avons fait le choix, afin d'offrir une lecture des zones d'influence des polarités en termes d'accès à l'emploi dans des zones très rurales, de valoriser l'ensemble des données bi localisées de l'INSEE.**

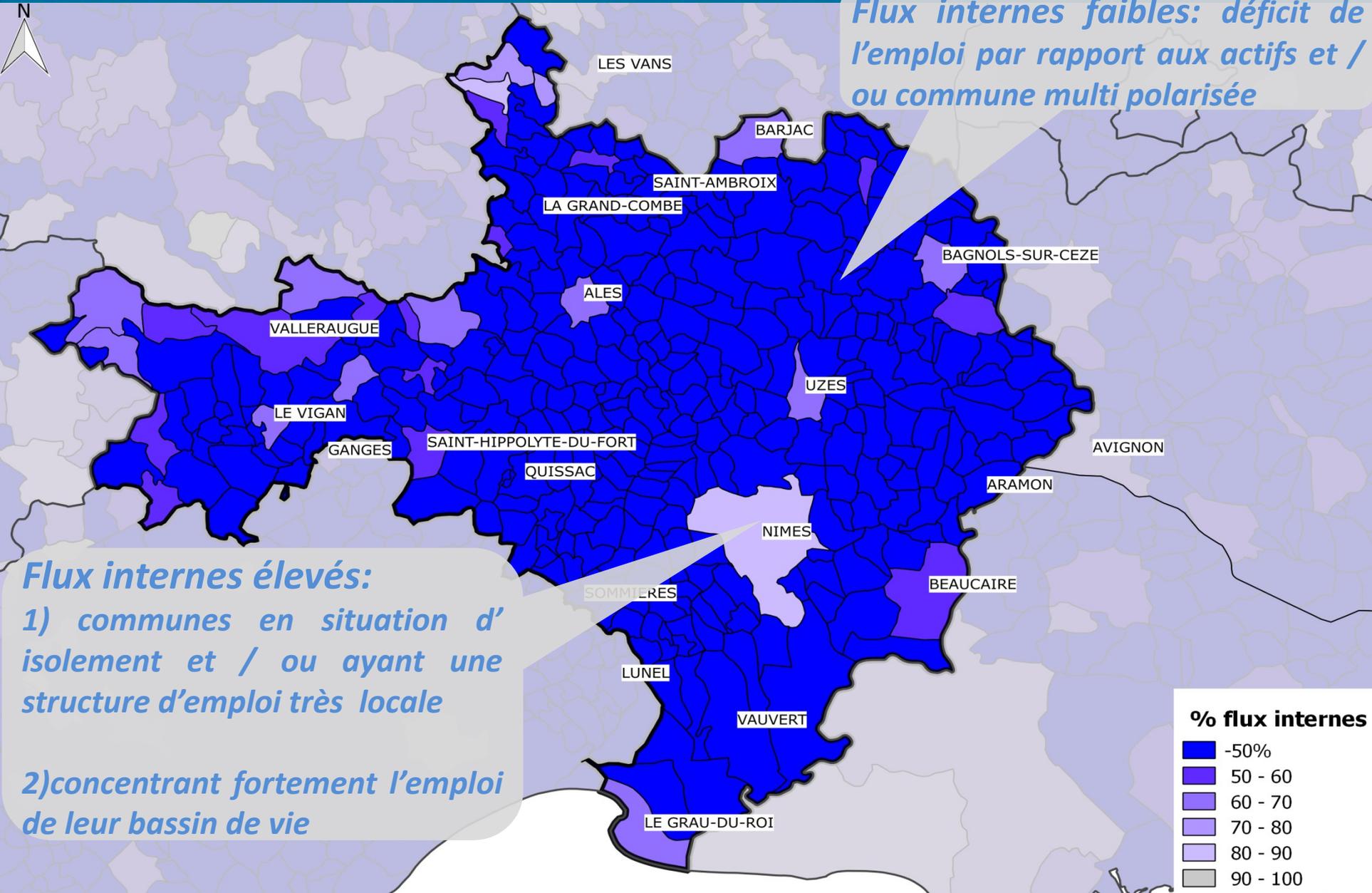
Les cartes suivantes valorisent 3 types de flux:

1. **Vers les pôles retenus** : actifs travaillant dans un des pôles retenus
2. **Internes**: les actifs résidant et travaillant dans la même commune
3. **«Autres** »: globalement il s'agit de flux de proximité orientés vers des communes limitrophes ou proche ou de pôles de proximité non retenus dans la sélection de pôles influents

## 5 - Carte des flux domicile-travail internes aux communes



*Flux internes faibles: déficit de l'emploi par rapport aux actifs et / ou commune multi polarisée*



*Flux internes élevés:*

*1) communes en situation d'isolement et / ou ayant une structure d'emploi très locale*

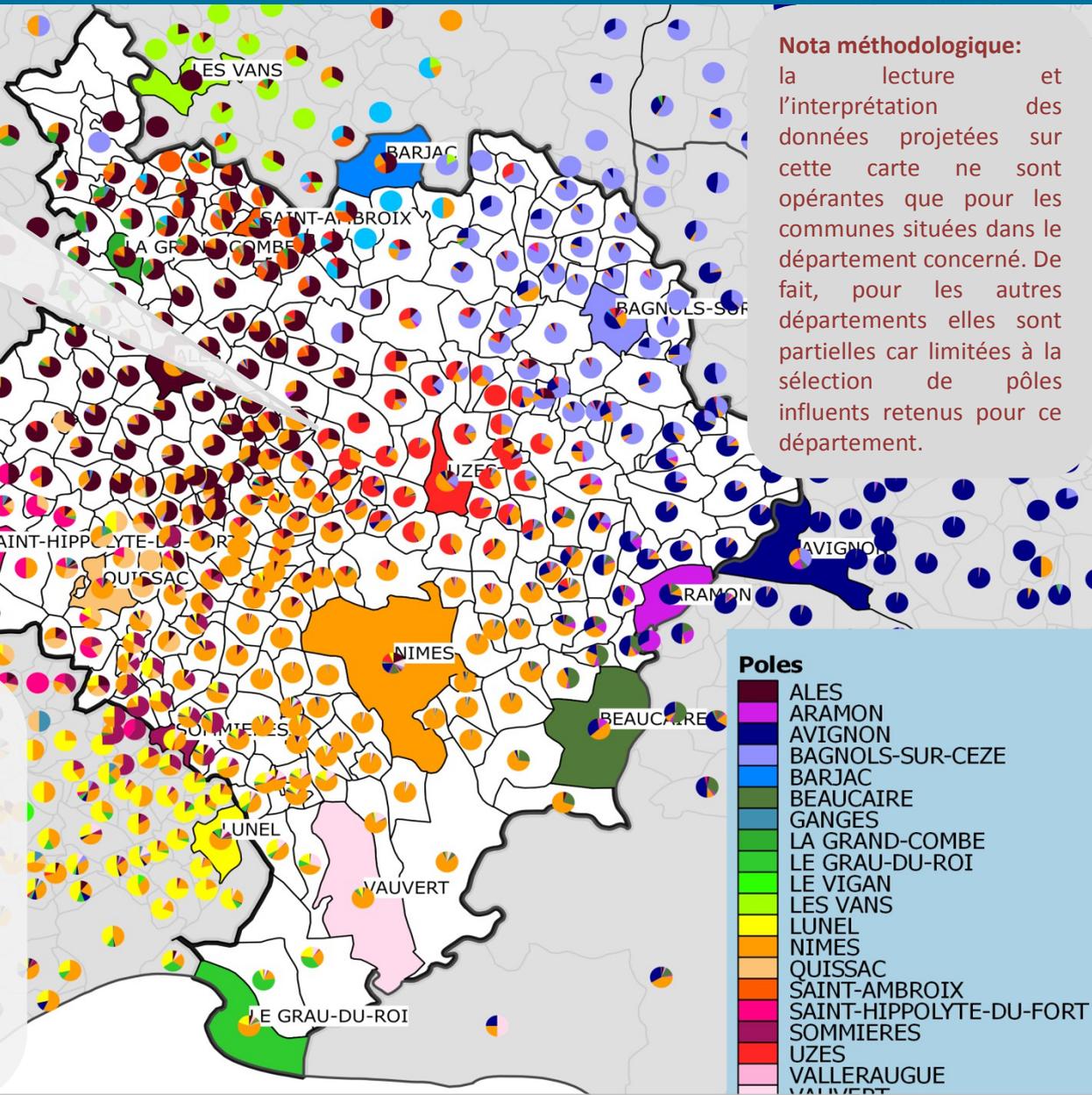
*2) concentrant fortement l'emploi de leur bassin de vie*

# 6 - Carte de répartition des flux domicile-travail vers les 20 pôles retenus

**Multipolarité:** parmi les pôles retenus, 1/3 des actifs de la Baron travaillent à Uzès, 1/3 à Ales et 1/3 à Nîmes

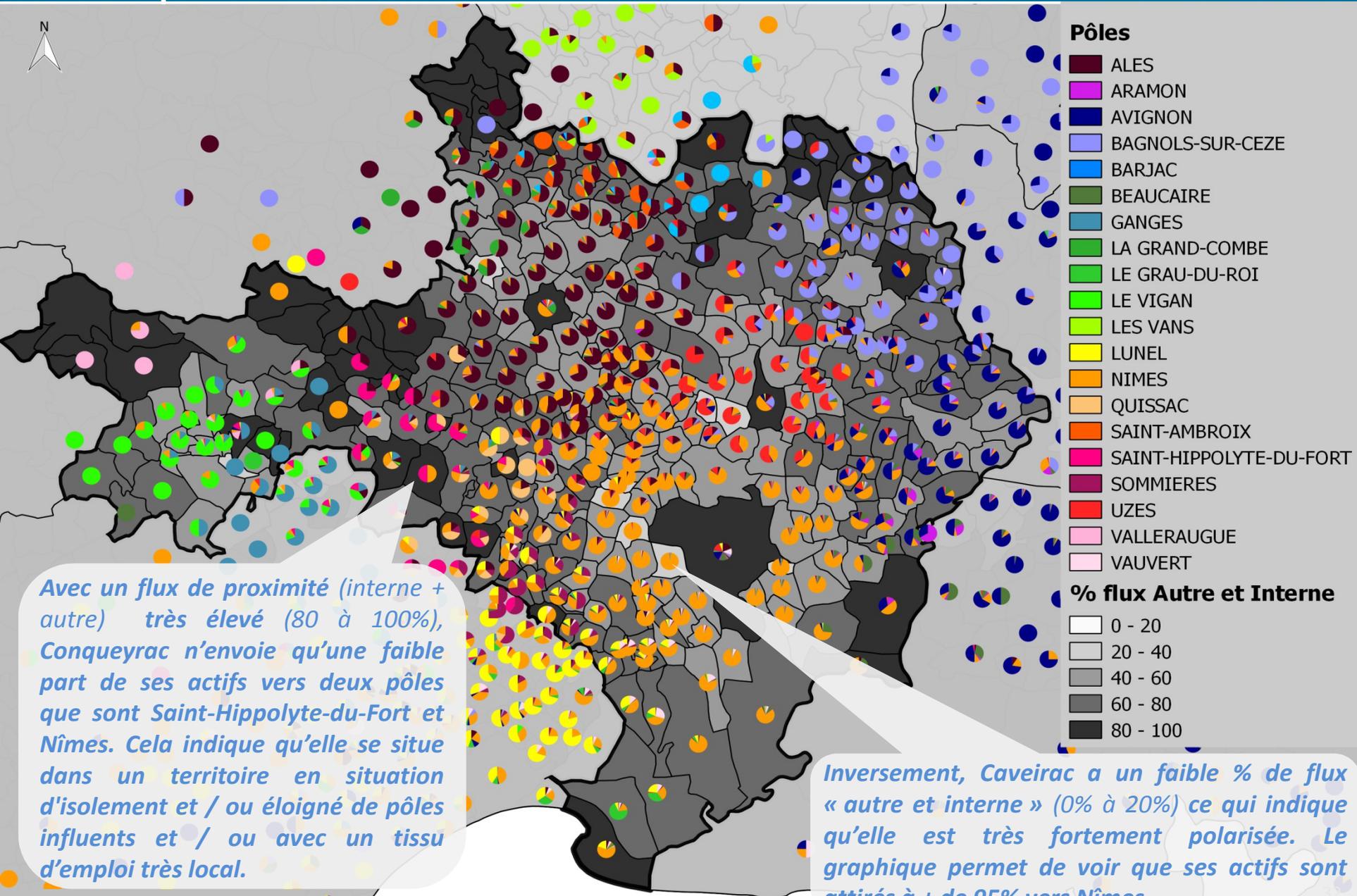
**Nota méthodologique:** la lecture et l'interprétation des données projetées sur cette carte ne sont opérantes que pour les communes situées dans le département concerné. De fait, pour les autres départements elles sont partielles car limitées à la sélection de pôles influents retenus pour ce département.

A l'exception d'Avignon, les pôles retenus situés hors département (hors Montpellier) exercent une faible attractivité sur les actifs des communes Gardoises

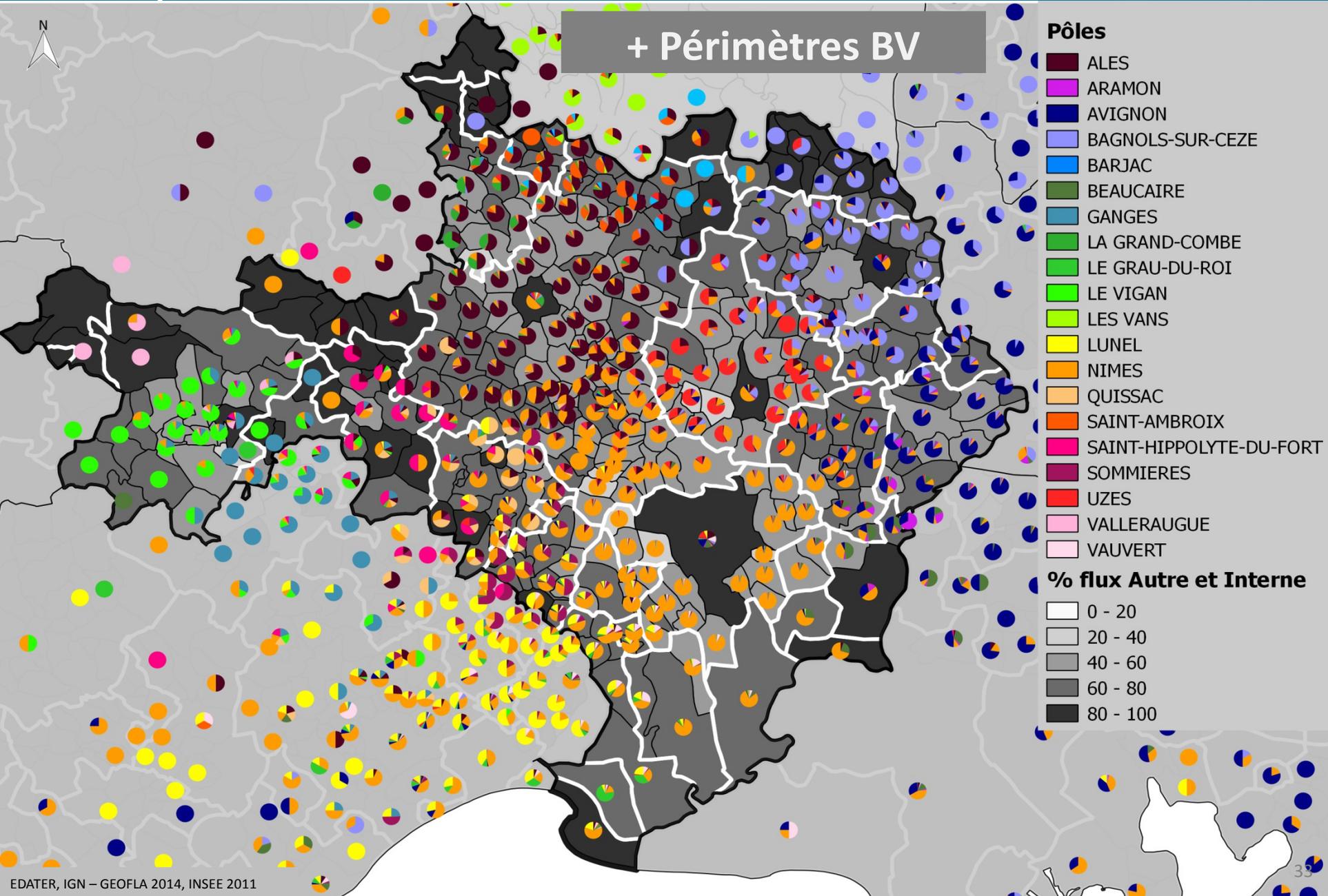


**Nota méthodologique:** afin de rendre plus lisible les multipolarités à l'échelle de chaque commune les graphiques en secteurs ne sont pas proportionnels aux volumes de flux domicile-travail réels.

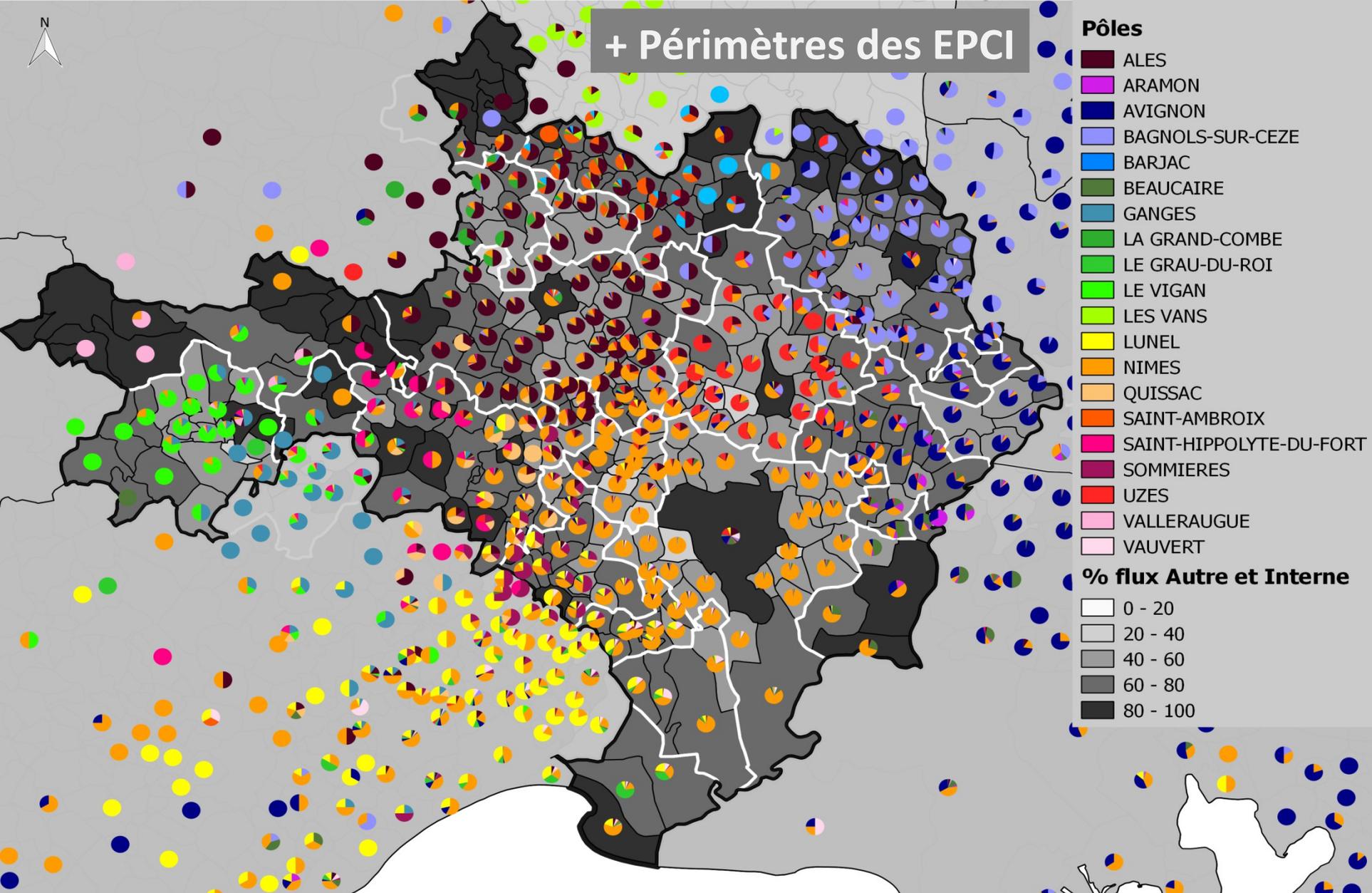
# 7 a – Carte superposant la répartition des flux domicile-travail vers les pôles retenus sur le taux de flux interne et autre



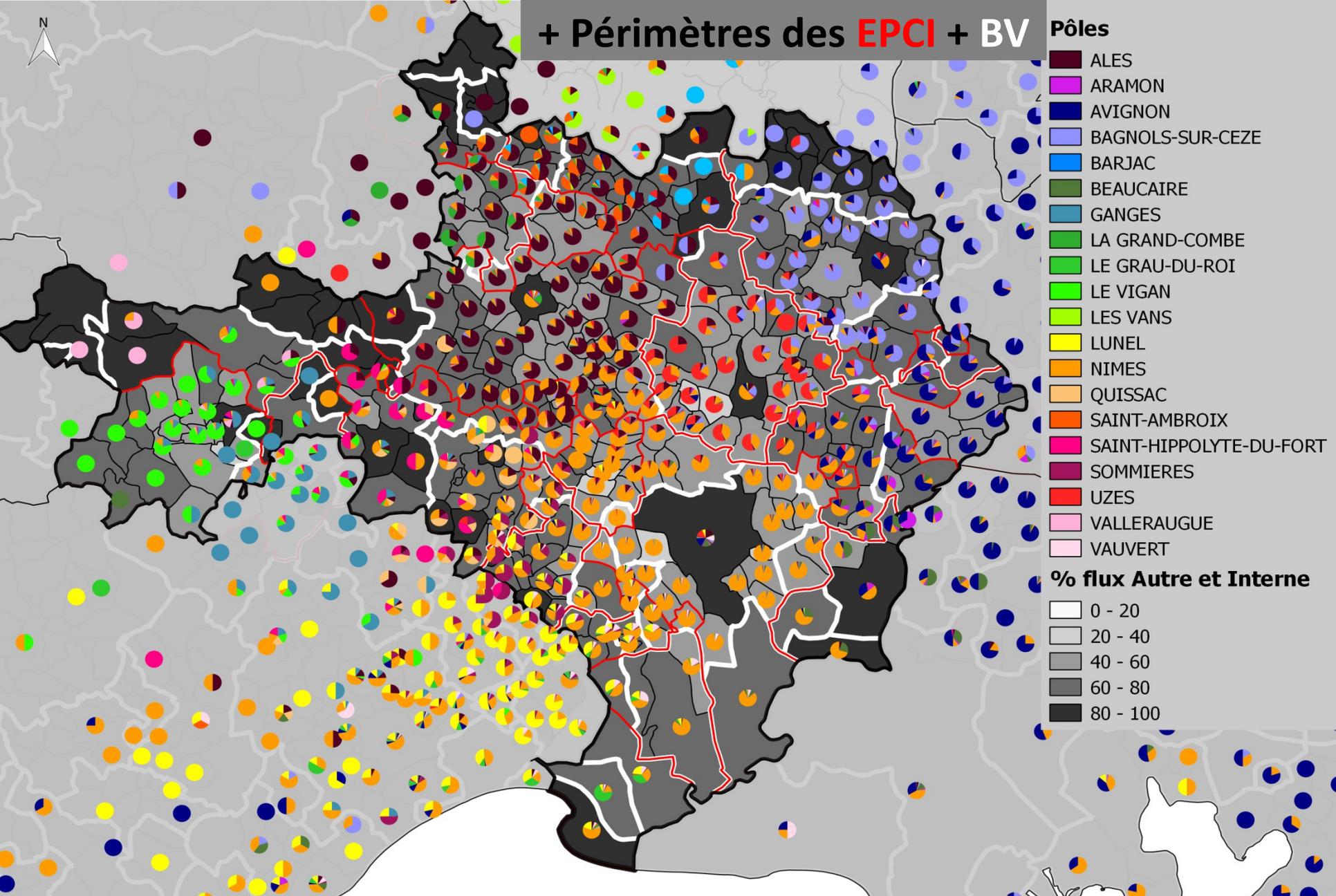
# 7 b - Carte superposant la répartition des flux domicile-travail vers les pôles retenus sur le taux de flux interne et autre



# 7 c - Carte superposant la répartition des flux domicile-travail vers les pôles retenus sur le taux de flux interne et autre

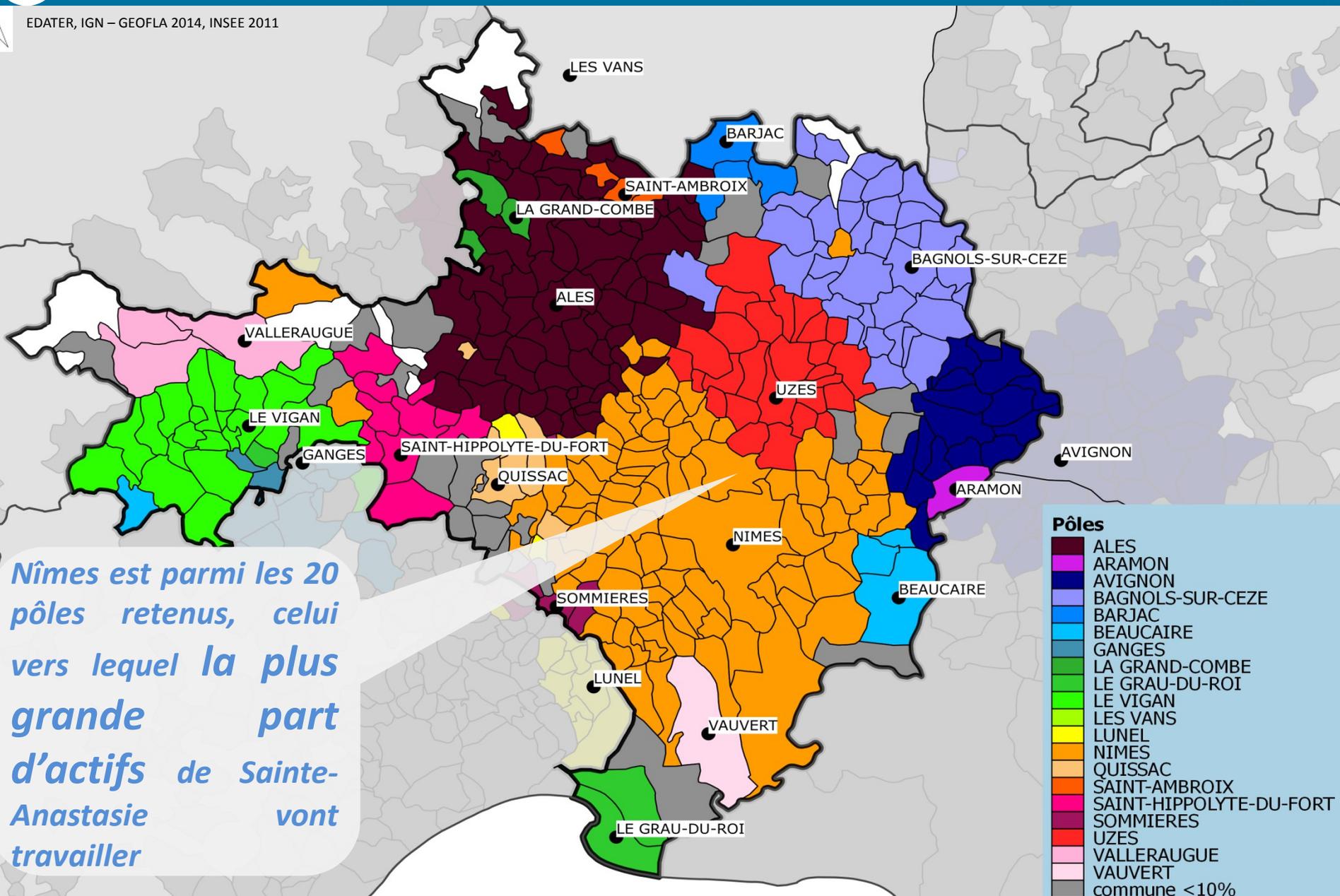


# 7 d - Carte superposant la répartition des flux domicile-travail vers les pôles retenus sur le taux de flux interne et autre



# 8 - Carte des attractivités dominantes des pôles liées à l'emploi

EDATER, IGN – GEOFLA 2014, INSEE 2011



*Nîmes est parmi les 20 pôles retenus, celui vers lequel la plus grande part d'actifs de Sainte-Anastase vont travailler*

\*Communes blanches: aucune dominante vers l'un des pôles retenu. Communes grises: une dominante vers l'un des pôles inférieure à 10% et/ou inférieure à 3 flux.

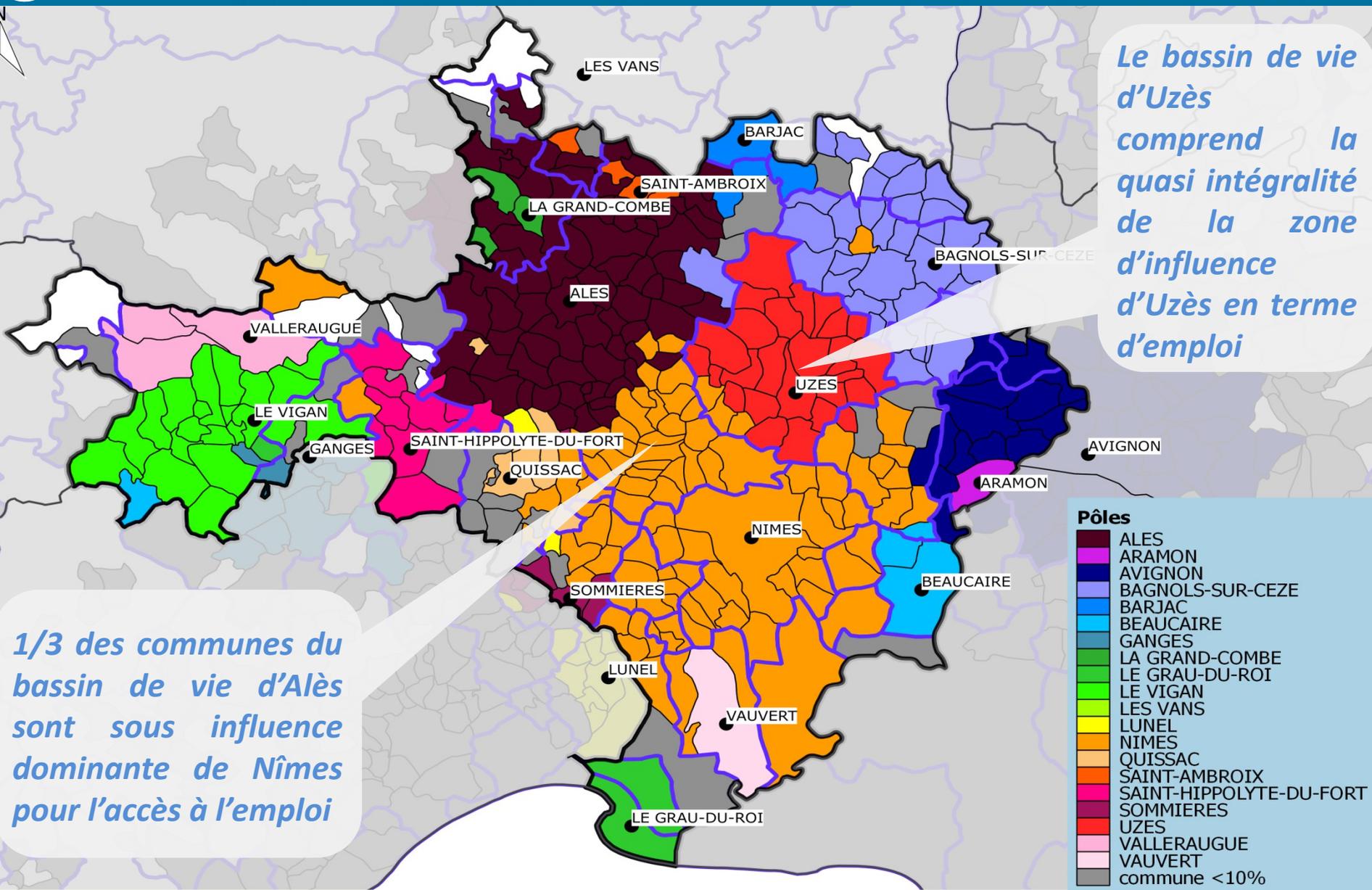


### ***NOTE METHODOLOGIQUE***

***Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.***

**Définition INSEE :** « On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une **commune ou unité urbaine** disposant d'au **moins 16 des 31 équipements intermédiaires**. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, **la proximité se mesurant en temps de trajet**, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. **Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.** »

## 8 – Carte des territoires vécus en termes d'emplois et de services



**+ Bassins de vie 2012** (voir présentation ci-après)

*Etape N° 3 :  
superposition  
territoires politiques /  
territoires vécus*

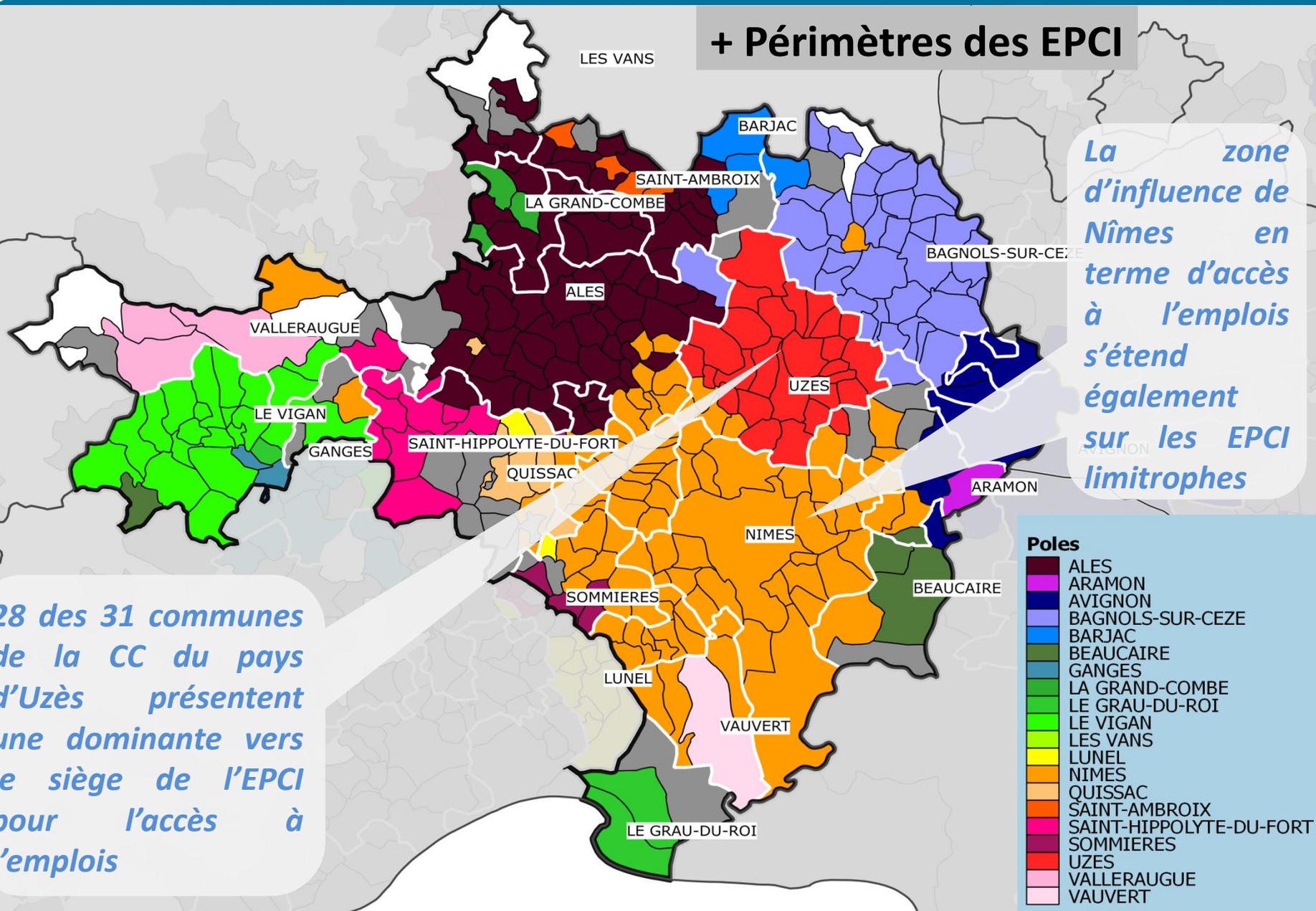
# 1 - Carte des territoires vécus et périmètres des EPCI



## + Périmètres des EPCI

La zone d'influence de Nîmes en terme d'accès à l'emploi s'étend également sur les EPCI limitrophes

28 des 31 communes de la CC du pays d'Uzès présentent une dominante vers le siège de l'EPCI pour l'accès à l'emploi



- Poles**
- ALES
  - ARAMON
  - AVIGNON
  - BAGNOLS-SUR-CEZE
  - BARJAC
  - BEUCAIRE
  - GANGES
  - LA GRAND-COMBE
  - LE GRAU-DU-ROI
  - LE VIGAN
  - LES VANS
  - LUNEL
  - NIMES
  - QUISSAC
  - SAINT-AMBROIX
  - SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT
  - SOMMIERES
  - UZES
  - VALLERAUGUE
  - VAUVERT

## 2 - Carte des territoires vécus et périmètres des EPCI et des Pays

### + Périmètres des Pays



*Nîmes: La zone s'étend à l'ouest au-delà des limites du pays*

*Les périmètres de 4 des 6 pays affichent une forte cohérence au regard des zones d'influence de leur pôle principal en terme d'emploi (Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze, Uzès)*





# *Etape N° 4 : Profils et projets de territoires*

**Finalité** : Décrire les **caractéristiques des territoires sur la base d'une série de descripteurs territoriaux afin de permettre** 1) des comparaisons / rapprochements, 2) des analyses de taille / seuils et 3) faire émerger des enjeux prioritaires spécifiques

Afin de **faciliter la réalisation d'analyses des profils de territoire, nous proposons**, un dispositif permettant, à partir d'une **base de données descriptive**, d'établir des **fiches de présentation synthétique des territoires de coopération intercommunale**.

**Complémentairement à ces éléments de connaissance, vous est proposé un « outil » permettant**, sur la base d'une saisie des communes constitutives d'un périmètre intercommunal, **de mettre à jour automatiquement un certain nombre d'informations faisant la synthèse de la situation à l'échelle du territoire**.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



Siège : Tour Polygone - 265, avenue des États du Languedoc - 34000 MONTPELLIER - Tel : 04 67 02 29 02  
Bureaux Paris : 4, avenue de l'Opéra - 75001 Paris - Tel : 01 42 60 49 08  
[contact@edater.fr](mailto:contact@edater.fr) [www.edater.fr](http://www.edater.fr)